



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔN  
E

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°13-2016-145

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2016

# Sommaire

## **Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille**

13-2016-06-13-007 - 214 - DS Mme PHAM JUIN 2016 (2 pages)

Page 3

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

13-2016-06-10-006 - Récépissé de déclaration au titre des services à la personne au bénéfice de Madame "MARQUANT Tiffany", entrepreneur individuel, domiciliée, 34, Avenue des Ribas - 13770 VENELLES. (2 pages)

Page 6

13-2016-06-10-005 - Récépissé de déclaration portant 1ère modification au titre des services à la personne au bénéfice de Madame "FAYETTE Hélène", auto entrepreneur, domiciliée, Allée de la Pinède - La Massabielle - Bât.B - 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE. (2 pages)

Page 9

## **Préfecture des Bouches-du-Rhône**

13-2016-06-06-011 - AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION  
N°013-2010-0118 du 06 juin 2016 (7 pages)

Page 12

## **Préfecture-Direction des ressources humaines**

13-2016-06-13-003 - Arrêté modifiant l'arrêté région 185 du 3 mars 2016 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs. (3 pages)

Page 20

13-2016-06-13-001 - Arrêté modifiant l'arrêté région 871 du 18 juin 2016 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'Etat. (3 pages)

Page 24

13-2016-06-13-002 - Arrêté modifiant l'arrêté région 872 du 18 juin 2016 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs (3 pages)

Page 28

Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille

13-2016-06-13-007

214 - DS Mme PHAM JUIN 2016



Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille

**DÉCISION N° 214/2016  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur Général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille,**

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière

VU le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

VU le Décret n° 2010-425 du 29 Avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;

VU le Décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret en date du 30 mars 2015 portant nomination de Madame Catherine GEINDRE en tant que Directrice Générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille ;

VU la décision n°220/2015 donnant délégation à **Monsieur Philippe CHOSSAT**, Directeur Adjoint. Sur proposition de **Madame Michèle DAMON**, Directeur du Groupe Hospitalier de la TIMONE.

**DÉCIDE**

**ARTICLE I** : Délégation est donnée à **Madame Christine PHAM AHH**, à l'effet de signer en lieu et place du directeur du Groupe Hospitalier de la TIMONE :

- les documents de saisie des dossiers médicaux sur réquisition de l'autorité judiciaire.

1

Subdélégation de signature – AP-HM



**ARTICLE 2** : Cette délégation est assortie de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur ;
- de rendre compte à M. P. CHOSSAT, Directeur Adjoint, des opérations effectuées.

**ARTICLE 3** : Les signatures et paraphe du délégataire nommé à l'article 1<sup>er</sup> sont joints à la présente délégation.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance et transmise au Receveur des Finances Publiques de l'AP-HM. Elle sera en outre publiée sur le site Internet de l'Etablissement.

**ARTICLE 5** : La présente délégation de signature prend effet à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches du Rhône.

Marseille, le 13/06/2016



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

13-2016-06-10-006

Récépissé de déclaration au titre des services à la personne  
au bénéfice de Madame "MARQUANT Tiffany",  
entrepreneur individuel, domiciliée, 34, Avenue des Ribas  
- 13770 VENELLES.

Direction Régionale  
des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail, et  
de l'Emploi PACA  
Unité départementale des  
Bouches-du-Rhône



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

## DIRECCTE PACA

### Unité Départementale des Bouches-du-Rhône

**Récépissé de déclaration n°  
d'un organisme de Services à la Personne  
enregistré sous le N° SAP820624278  
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du  
Code du travail**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,

### CONSTATE

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale des Bouches-du-Rhône le 07 juin 2016 par Madame « **MARQUANT Tiffany** » en qualité d'entrepreneur individuel, domiciliée, 34, Avenue des Ribas - 13770 VENELLES.

Cette déclaration est enregistrée sous le numéro **SAP820624278** pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,
- Prestations de petit bricolage,
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile,
- Livraison de courses à domicile,
- Préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes.

Ces activités seront exercées en mode PRESTATATAIRE.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-17, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 10 juin 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Par empêchement du Responsable de l'Unité Départementale des Bouches-du-Rhône  
La Directrice Adjointe,

Sylvie BALDY

55, Boulevard Perier - 13415 MARSEILLE cedex 20 ☎ 04 91 57.97 12 - 📠 04 91 57 96 40  
Mel : paca-ut13.sap@direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

13-2016-06-10-005

Récépissé de déclaration portant 1ère modification au titre  
des services à la personne au bénéfice de Madame  
"FAYETTE Hélène", auto entrepreneur, domiciliée, Allée  
de la Pinède - La Massabielle - Bât.B - 13821 LA PENNE  
SUR HUVEAUNE.

Direction Régionale  
des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail, et  
de l'Emploi PACA  
Unité Départementale des  
Bouches-du-Rhône



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RECEPISSE DE DECLARATION N°  
PORTANT 1<sup>e</sup> MODIFICATION DE  
L'ENREGISTREMENT N° SAP810556191 D'UN  
ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE  
(ARTICLE L.7232-1-1 DU CODE DU TRAVAIL)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud,  
Préfet des Bouches-du-Rhône,

**CONSTATE**

Que Madame « **FAYETTE Hélène** » auto entrepreneur, domiciliée, 2, Avenue Alexandre Dumas - 13008 MARSEILLE a signifié par courrier postal du 26 mai 2016 à l'Unité départementale des Bouches-du-Rhône de la DIRECCTE PACA une modification du lieu d'exercice de l'activité au titre des Services à la Personne à compter du 10 avril 2016.

**DECLARE**

Que le présent récépissé modifie, à compter du 10 avril 2016, le récépissé de déclaration délivré le 14 avril 2015, à Madame « **FAYETTE Hélène** », auto entrepreneur et, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône n° 2015-69 du 17 avril 2015.

**A compter du 10 avril 2016**, Madame « **FAYETTE Hélène** » exerce désormais son activité au titre des Services à la Personne à l'adresse suivante :

- **Allée de la Pinède - La Massabielle - Bât.B - 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE.**

**Les autres mentions du récépissé de déclaration du 14 avril 2015 restent inchangées.**

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 10 juin 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Par empêchement du Responsable de l'Unité Départementale des Bouches-du-Rhône  
La Directrice Adjointe,

Sylvie BALDY

55, Boulevard Perier - 13415 MARSEILLE cedex 20 ☎ 04 91 57.97 12 - 📠 04 91 57 96 40  
Mel : paca-ut13.sap@direccte.gouv.fr

Préfecture des Bouches-du-Rhône

13-2016-06-06-011

**AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION  
N°013-2010-0118 du 06 juin 2016**



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
16 RUE BORDE  
13357 MARSEILLE CEDEX 20

POLE GESTION PUBLIQUE  
DIVISION FRANCE DOMAINE  
GESTION DU DOMAINE DE L'ETAT  
52 Rue Liandier  
13008 MARSEILLE  
Tel : 04.91.09.60.80

---

**PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE**  
**AVENANT A LA CONVENTION D'UTILISATION**  
**N° 013-2010-0118 du 06 juin 2016**

---

**La convention N° 013-2011-0118 du 20 mars 2012 entre :**

**Les soussignés :**

1. L'Administration chargée des Domaines, représentée par Madame Claude SUIRE-REISMAN, Administrateur Général des Finances Publiques, Directrice Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, dont les bureaux sont situés 16 rue Borde 13357 MARSEILLE Cedex 20, stipulant en vertu de la délégation de signature du Préfet, qui lui a été consentie par arrêté du 3 août 2015, ci-après dénommée **le propriétaire**

**D'une part,**

2. La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA/Corse représentée par Monsieur PEYRON Philippe, Directeur interrégional, intervenant aux présentes en qualité de représentant du Ministère de la Justice et des Libertés dont les bureaux sont situés 4 traverse de Rabat BP 121 13277 MARSEILLE CEDEX 09, ci-après dénommée **l'utilisateur**

**D'autre part,**

**se sont présentés devant nous, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, et sont convenus du dispositif suivant**

## **EXPOSE**

**fait l'objet du présent avenant qui prend effet au 1er janvier 2016 sur les articles suivants :**

### Article 1<sup>er</sup>

#### *Objet de la convention*

La présente convention, conclue dans le cadre des dispositions des articles R2313-1 à R2313-5 et R4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques, a pour objet de mettre à la disposition de l'utilisateur pour les besoins de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA/ Corse ( **les bureaux et différents bâtiments des Domaines Balajat et Monroc**), l'ensemble immobilier désigné à l'article 2 selon les modalités fixées par les articles suivants.

### Article 2

#### *Désignation de l'immeuble*

Ensemble immobilier appartenant à l'Etat, sis à Marseille (13009) – 4 traverse de Rabat - , édifié sur les parcelles cadastrées I13 et I14 pour une superficie totale de 86 700 m<sup>2</sup>, tel qu'il figure, délimité par un liseré rouge sur l'extrait cadastral joint en annexe.

**Identifiants Chorus : voir les composants des différentes surfaces louées sur l'annexe globale jointe.**

Sauf prescription contraire, les dispositions de la présente convention s'appliquent automatiquement aux constructions nouvelles qui viendraient à être édifiées sur la dépendance domaniale désignée ci-dessus. Le propriétaire est informé de la réalisation de toute nouvelle construction.

Un exemplaire du présent acte est conservé à la Préfecture.

Annexes : - plan cadastral  
- annexe de la convention globale.

Marseille, le 06 juin 2016

Le représentant du service utilisateur,  
Monsieur PEYRON Philippe  
Directeur Interrégional

Pierre RAFFIN  
Directeur Adjoint au  
Directeur Interrégional

Le représentant de l'Administration chargée des Domaines,  
Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques  
La Directrice Régionale des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône  
par délégation  
Monsieur Jean-Luc LASFARGUES  
Administrateur Général des Finances Publiques

Jean-Luc LASFARGUES

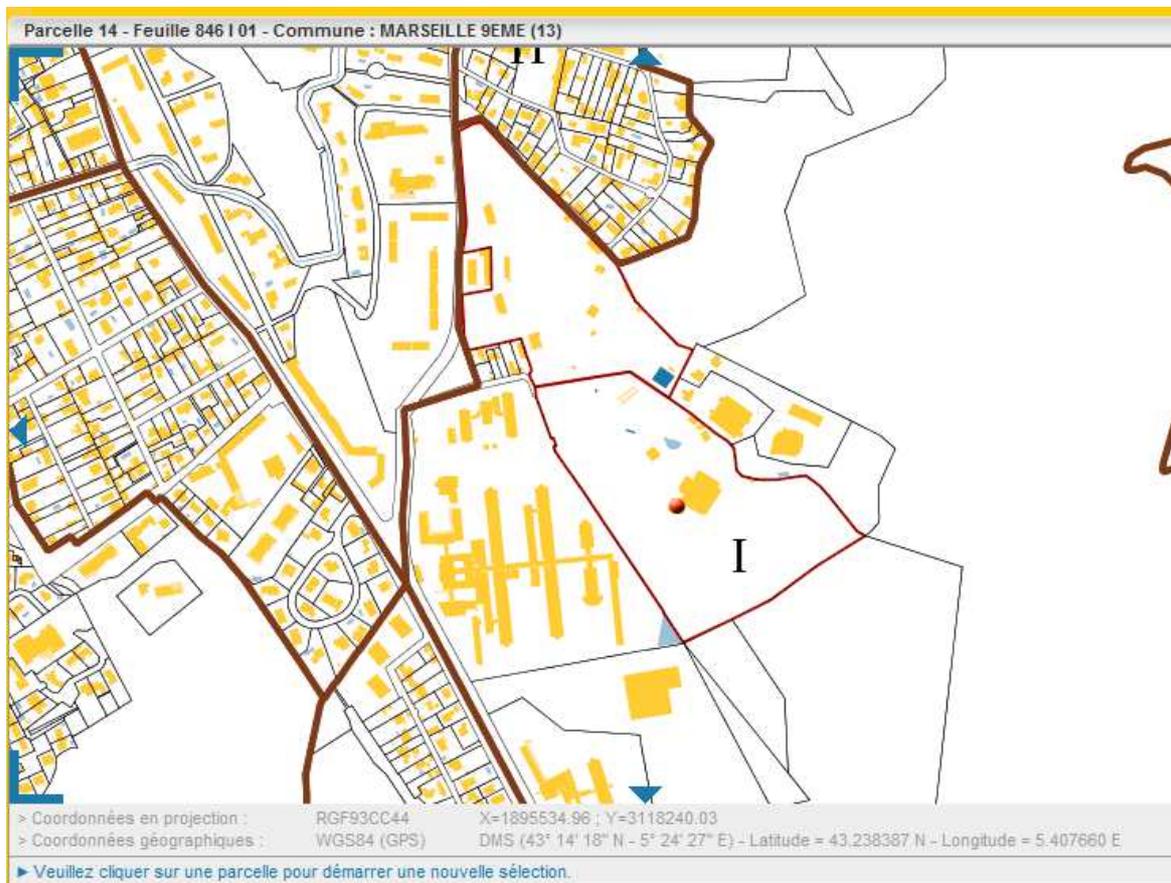
Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale Adjointe

Maxime Ahrweiller

Annexes :

- Plan cadastral.



**Références de la parcelle 846 I 13**

Références cadastrales de la parcelle	<b>846 I 13</b>
Contenance cadastrale	<b>36 140 mètres carrés</b>
Contenance PCI	<b>36 243 mètres carrés</b>
Code arpentage	
Adresse	<b>TRA DE RABAT 13009 MARSEILLE 9EME</b>

**Propriétaires de la parcelle 846 I 13**

Nom	<b>ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE</b>
Prénom	
Date de naissance	

#### Références de la parcelle 846 I 14

Références cadastrales de la parcelle	846 I 14
Contenance cadastrale	50 560 mètres carrés
Contenance PCI	50 869 mètres carrés
Code arpentage	
Adresse	TRA DE RABAT 13009 MARSEILLE 9EME

#### Propriétaires de la parcelle 846 I 14

Nom	ETAT PAR SERVICE FRANCE DOMAINE
Prénom	



**ANNEXE DE LA CONVENTION GLOBALE n° 013-2012-0118**

*(Bâtiments regroupés sur un même site)*

<b>NOM DU SITE</b>	Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA/Corse-Domaines de Monroc et Balajat	
<b>UTILISATEUR</b>		
<b>ADRESSE</b>	4 traversée de Rabat	
<b>LOCALITE</b>	Marseille	
<b>CODE POSTAL</b>	13005	
<b>DEPARTEMENT</b>		
<b>REF CADASTRALES</b>	846 : 1 13 de 36140 m², 1 14 de 50 560 m²	
<b>EMPRISE (m2)</b>	26 977	
<b>SHON GLOBALE</b>	4 870	m²
<b>SUB GLOBALE</b>	5 930	m²
<b>SUN GLOBALE</b>	1 271	m²
<b>RATIO MOYEN (*)</b>	8,83	m²/PdT

Date prise d'effet de la convention :	<b>01/01/10</b>
Durée (par défaut) :	<b>9</b> ans
Intervalle contrôlé (par défaut) :	<b>3</b> ans
Ratio cible (par défaut) :	<b>12</b> m²/PdF
Date de fin de la convention :	<b>31/12/18</b>

(\*) Ce ratio moyen est calculé sur les immeubles de "ctp 1" et "ctp 2 avec per" pour lesquels aucune date de sortie anticipée n'a été renseignée (colonne X).

**TABLEAU RECAPITULATIF**

N° CHORUS de l'unité économique	N° CHORUS du bâtiment	N° CHORUS de la surface louée	IDENTIFICATION DE LA SURFACE				MESURAGES							CONTROLES INTERMEDIAIRES			Date de sortie anticipée du bâtiment		
			Identifiant Chorus complet	Désignation générale (bâtiment, terrain)	Désign. surface louée	Adresse (facultatif, si différente du site)	Réf. cadastrales (facultatif, si différentes du site)	SHON (en m²)	SUB (en m²)	SUN (en m²)	Catégorie du bâtiment	SUN / SUB	Nombre de postes de travail	Ratio d'occupation SUN/poste	Loyer annuel (euros)	1er ratio		2e ratio	3e ratio
																81/12/12		31/12/15	31/12/18
1	119629	197429	7	119629 / 197429 / 7	Bâtiment	Direction Régionale/Bureau		2 279	1 830	1 271	ctp 1			144	8,83		8,83	8,83	8,83
2	119629	198629	8	119629 / 198629 / 8	Bâtiment	Logement / Villa 1		149	110			0%							
4	119629	377584	22	119629 / 377584 / 22	Bâtiment-Domaine Balajat	Logement du jardin		125	100			0%							
6	119629	377585	23	119629 / 377585 / 23	Bâtiment-Domaine Balajat	Garages		91	76			0%							
8	119629	377586	24	119629 / 377586 / 24	Bâtiment-Domaine Balajat	Salle de sport		31	25			0%							
7	119629	377590	25	119629 / 377590 / 25	Bâtiment-Domaine Balajat	Salle des syndicats		78	65			0%							
8	119629	377591	26	119629 / 377591 / 26	Bâtiment-Domaine Balajat	Bâtiment restauration		125	110			0%							
8	119629	400063	28	119629 / 400063 / 28	Bâtiment-Domaine Balajat	Parking						0%							
10	119629	400065	30	119629 / 400065 / 30	Bâtiment-Domaine Monroc Bât 1	Logements collectifs Bât 1	113	604	454			0%							
11	119629	400067	32	119629 / 400067 / 32	Bâtiment-Domaine Monroc Bât 2	Logements collectifs Bât 2		604	454			0%							
12	119629	400069	34	119629 / 400069 / 34	Bâtiment-Domaine Monroc	Piscine			133			0%							
13	119629	400090	36	119629 / 400090 / 36	Bâtiment-Domaine Monroc	Garages			119			0%							
14	119629	400091	38	119629 / 400091 / 38	Bâtiment-Domaine Monroc	Logement / Villa 2		210	120			0%							
16	119629	400092	40	119629 / 400092 / 40	Bâtiment-Domaine Monroc	Tennis			300			0%							
18	119629	400093	42	119629 / 400093 / 42	Bâtiment-Domaine Monroc	Logement / Villa 3		307	240			0%							
17	119629	400095	44	119629 / 400095 / 44	Bâtiment-Domaine Monroc	Logement / Villa 4		265	211			0%							
18																			
20																			

# Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2016-06-13-003

Arrêté modifiant l'arrêté région 185 du 3 mars 2016 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs.

PRÉFET DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

**Direction des Ressources Humaines**

**Bureau des Ressources Humaines**

Affaire suivie par : Bernadette SOL

Tél. : 04 84 35 46 86

**REGION N°406**

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRETE REGION 185 DU 3 MARS 2016**

**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL**

**AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE**

**COMPETENTE À L'EGARD DU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**

**LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

**PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD**

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur ;

**Vu** l'arrêté du 21 août 2014 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du Ministère de l'Intérieur ;

**Vu** les résultats des élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjointes Administratifs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Monsieur David COSTE, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

**Vu** l'arrêté n° Région 185 du 3 mars 2016 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Adjointes Administratifs ;

**Sur** la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille cedex 06 - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Télécopie : 04 84 35 46 00

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral n° Région 185 du 3 mars 2016 susvisé est modifié comme suit :

### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

#### TITULAIRES

M. David COSTE, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

Mme Martine COUDERT, Secrétaire Générale Adjointe du SGAMI de Marseille

M. Jean-Marc SOUEIX, Lieutenant-Colonel, Officier adjoint « Ressources Humaines » de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Frédéric MACKAIN, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

**Mme Sylvie HOUSPIC, Secrétaire Générale de la Préfecture du Var**

M. Thierry DEMARET, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse

M. Hamel-Francis MEKACHERA, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

**M. Jean-Marie SALANOVA, Inspecteur Général des Services Actifs de la Police Nationale, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône**

#### SUPLÉANTS

M. Yves HOCDÉ, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes

Mme Marylène CAIRE, Chef du Bureau des Ressources Humaines de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

Mme Céline BURES, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI de Marseille

M. Jean-Louis COPIN, Directeur des Ressources Humaines de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

M. Pierre SCHIES, Directeur des Ressources, de l'Immobilier et de la Logistique de la Préfecture des Alpes-Maritimes

M. Bruno EVENAS, Directeur de la Performance et des Moyens de la Préfecture du Var

Mme Pascale CHABAS, Directrice des Moyens et de la Coordination des Politiques de l'Etat de la Préfecture de Vaucluse

M. Eric ARELLA, Contrôleur Général, Directeur Interrégional de la Police Judiciaire

### REPRESENTANTS DU PERSONNEL

#### TITULAIRES

Mme Françoise CAVALIER  
Mme Marie-Claude MARTIN

M. Christophe BEY  
M. Jean-Marie NOYER

#### SUPPLEANTS

##### ***Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe***

Mme Nathalie GIOCANTI  
Mme Alexandrine OGGERO

##### ***Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe***

M. Rodrigue RETOUX  
Mme Elodie ROBERT

## TITULAIRES

## SUPPLEANTS

### ***Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe***

Mme Karine APAVOU  
M. Olivier BRUZY

M. Jean-Pierre FERNANDEZ  
Mme Hassania FADLAN

### ***Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe***

M. Samuel AVENEL  
M. Guillaume PARZISZ

Mme Camille GILLET  
Mme Ingrid LETELLIER

**Article 2** : Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 3** : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 13 Juin 2016

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général

***Signé***

David COSTE

***Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.***

## Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2016-06-13-001

Arrêté modifiant l'arrêté région 871 du 18 juin 2016 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'Etat.

PRÉFET DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

**Direction des Ressources Humaines**

**Bureau des Ressources Humaines**

Affaire suivie par : Bernadette SOL

Tél. : 04 84 35 46 86

**REGION N° 404**

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRETE REGION 871 DU 18 JUIN 2015**

**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL**

**AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE**

**COMPETENTE À L'EGARD DU CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT**

**LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

**PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD**

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur ;

**Vu** l'arrêté du 21 août 2014 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du Ministère de l'Intérieur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Monsieur David COSTE, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

**Vu** les résultats des élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Attachés d'Administration de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté n° Région 871 du 18 juin 2015 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Attachés d'Administration de l'Etat ;

**Sur** la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille cedex 06 - Téléphone : 04 84 35 40 00 - Télécopie : 04 84 35 46 00

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral n° Région 871 du 18 juin 2015 susvisé est modifié comme suit :

### REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

#### TITULAIRES

**M. David COSTE, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône**

**Mme Martine COUDERT, Secrétaire Générale Adjointe du SGAMI de Marseille**

M. Frédéric MACKAIN, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

**Mme Sylvie HOUSPIC, Secrétaire Générale de la Préfecture du Var**

M. Jean-Marc SOUEIX, Lieutenant-Colonel, Officier adjoint « Ressources Humaines » de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### SUPPLÉANTS

**M. Thierry DEMARET, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse**

Mme Céline BURES, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI de Marseille

M. Hamel-Francis MEKACHERA, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

**M. Yves HOCDÉ, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes**

**M. Jean-Louis COPIN, Directeur des Ressources Humaines de la Préfecture des Bouches-du-Rhône**

### REPRESENTANTS DU PERSONNEL

#### TITULAIRES

#### SUPPLEANTS

#### *Attaché Hors Classe d'Administration*

M. Jean-Denis PETIT

Mme Anne-Marie ALESSANDRINI

#### *Attaché Principal d'Administration*

M. Jean-Michel RAMON  
M. Michel BUISSON

M. Stanislas VARENNES  
M. Thierry SERVIA

#### *Attaché d'Administration*

Mme Karine TABARDEL  
M. Thierry FAYE

Mme Dominique MAS  
Mme Claudine GUISEPPI

**Article 2** : Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 3** : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 13 Juin 2016

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

**signé**

David COSTE

***Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.***

# Préfecture-Direction des ressources humaines

13-2016-06-13-002

Arrêté modifiant l'arrêté région 872 du 18 juin 2016 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la commission administrative paritaire régionale compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs

PRÉFET DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

**Direction des Ressources Humaines**

**Bureau des Ressources Humaines**

Affaire suivie par : Bernadette SOL

Tél. : 04 84 35 46 86

**REGION N°405**

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRETE REGION 872 DU 18 JUIN 2015**

**PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL**

**AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE REGIONALE**

**COMPETENTE À L'EGARD DU CORPS DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS**

**LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

**PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD**

**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2014 portant création des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Locales compétentes à l'égard du corps des personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur ;

**Vu** l'arrêté du 21 août 2014 fixant la date et les modalités des élections à certaines commissions paritaires du Ministère de l'Intérieur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Monsieur David COSTE, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

**Vu** les résultats des élections professionnelles organisées le 4 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Secrétaires Administratifs ;

**Vu** l'arrêté n° Région 872 du 18 juin 2015 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au sein de la Commission Administrative Paritaire Régionale compétente à l'égard du corps des Secrétaires Administratifs ;

**Sur** la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral n° Région 872 du 18 juin 2015 susvisé est modifié comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION****TITULAIRES**

**M. David COSTE, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône**

**Mme Martine COUDERT, Secrétaire Générale Adjointe du SGAMI de Marseille**

M. Jean-Marc SOUEIX, Lieutenant-Colonel, Officier adjoint « Ressources Humaines » de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. Frédéric MACKAIN, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

**Mme Sylvie HOUSPIC, Secrétaire Générale de la Préfecture du Var**

**M. Thierry DEMARET, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse**

**SUPPLÉANTS**

M. Hamel-Francis MEKACHERA, Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

**M. Yves HOCDÉ, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes**

M. Dominique FALZON, Lieutenant-Colonel, Chef du bureau des compétences de la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mme Céline BURES, Directrice des Ressources Humaines du SGAMI de Marseille

**M. Pierre SCHIES, Directeur des Ressources, de l'Immobilier et de la Logistique de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

**M. Jean-Louis COPIN, Directeur des Ressources Humaines de la Préfecture des Bouches-du-Rhône**

**REPRESENTANTS DU PERSONNEL****TITULAIRES****SUPPLEANTS*****Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle***

M. Jean-François HOSPITAL  
Mme Sylvie CLEMENT

M. Francis SANCHEZ  
Mme Chantal GIOVANOLLA

***Secrétaire Administratif de classe supérieure***

Mme Jocelyne GUIERMET  
Mme Anne DULPHY

M. Paul MANES  
Mme Nadine DI NUCCI

***Secrétaire Administratif de classe normale***

Mme Laurence GUIDINI  
Mme Christiane PEYRE

Mme Marie-Josée PICCO  
Mme Amandine PERA-LADET

**Article 2** : Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 3** : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, 13 Juin 2016

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

**signé**

David COSTE

***Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.***